Prisonniers de guerre

Il y a de nombreuses questions qui devraient être réglées lorsque les prévisions budgétaires seront soumises au comité permanent sur les affaires des anciens combattants. J'espère que les suggestions que j'ai émises seront prises en considération. Mon parti apprécie la compassion dont a fait preuve le ministre des Affaires des anciens combattants ainsi que ses collaborateurs. Le ministère continue d'étudier la situation des anciens combattants et les cas individuels relatifs à leur période de service en temps de guerre. Même si cela nous embarrasse peut-être, nous ne devrions avoir de cesse qu'ils n'obtiennent une bonne loi sur la pension et une bonne charte des anciens combattants. Tous les députés sont tombés d'accord pour faire franchir aujourd'hui à ce bill toutes les étapes. Cela dénote bien la nature des sentiments que la Chambre des communes éprouve à l'égard des anciens combattants.

Les anciens combattants ont fait du Canada un grand pays. C'est un fait que nous semblons oublier trop souvent. Nous devons nous rappeler le sacrifice qu'a fait notre jeunesse en 1914-1917, en 1939-1945 et pendant la guerre de Corée. Nous devons nous rappeler son dévouement et les services qu'elle a rendus à la patrie. J'espère que le bill sera adopté et que les anciens combattants de la première guerre mondiale, prisonniers de guerre évadés ou combattants ayant échappé à la capture en territoire ennemi recevront les avantages auxquels ils ont droit le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes très heureux de la présentation du bill C-27. Nous l'avons prouvé en faisant valoir que nous accepterions que le bill passe par toutes les étapes qui restent dès cet après-midi. Si ce n'est pas encore fait à 6 heures, j'espère que Votre Honneur acceptera de ne pas voir l'horloge tant que toutes les délibérations nécessaires ne seront pas terminées.

Des voix: Bravo!

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme on l'a déjà dit à quelques reprises, il ne reste pas beaucoup de prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale. Il y en a probablement environ 200. Cela veut dire qu'ils sont dispersés un peu partout au Canada.

Le lendemain du jour où les media ont annoncé que cette loi serait présentée, un de ces anciens combattants, qui a été fait prisonnier de guerre au cours de la première guerre mondiale, s'est rendu sur la colline du Parlement. Il m'a rencontré dans la rotonde. Je pense qu'ensuite il est allé voir le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de même que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Cet homme a justement l'âge moyen mentionné—82 ans. Quand je l'ai regardé, je me suis rendu compte qu'il paraissait aussi jeune que moi. Il m'a dit que quelques dollars de plus lui seraient utiles et il était heureux d'apprendre qu'on leur verserait une somme, mais ce qui avait le plus d'importance pour lui était que l'on reconnaisse, même 60 ans après, le fait qu'il avait été prisonnier de guerre dans les camps allemands au cours de la première guerre mondiale.

J'ai reçu deux lettres d'autres parties du pays, depuis qu'il est devenu assez évident que cette loi serait adoptée. Dans les deux cas, c'était le même message. Nous sommes contents de recevoir l'argent, mais nous sommes surtout heureux de la reconnaissance que l'on accorde maintenant à ces faits. Nous sommes donc heureux d'appuyer ce bill et de nous assurer qu'il sera adopté cet après-midi.

J'espère que l'on me pardonnera de dire que ce bill n'avait pas sa raison d'être. Les dispositions qu'il renferme auraient dû se trouver dans le bill C-92 qui a été présenté à la Chambre en mars et avril 1976. Comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe l'a fait remarquer, les recommandations de la Commission Hermann et celles du comité permanent des affaires des anciens combattants visaient tous les anciens combattants canadiens qui avaient été prisonniers de guerre et non seulement ceux qui l'avaient été pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais quand le gouvernement a présenté le bill, on en a réduit la portée.

• (1752)

En outre, les évadés ont été mentionnés dans le rapport Hermann et dans celui du comité permanent des affaires des anciens combattants, de sorte qu'il aurait fallu régler alors ces questions. Il est regrettable que certains qui auraient pu profiter de cette mesure s'ils avaient été compris dans le bill initial, sont décédés, mais de toute façon je trouve bon que nous agissions maintenant.

Comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, je suis heureux de constater qu'on a conservé dans le projet de loi la même date d'entrée en vigueur que dans le bill C-92 de 1976, ce qui signifie que l'ancien combattant de la Première Guerre mondiale qui a été prisonnier de guerre pourra, après avoir présenté une demande, recevoir une allocation rétroactive au 1er avril 1976.

Nous sommes heureux que toutes les autres dispositions sont applicables. Certaines de ces dispositions visant tous les anciens combattants pourraient être améliorées et le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe en a mentionnées une ou deux. Il y a aussi la question de la majoration des taux et diverses autres questions qui peuvent être soulevées au sujet de certaines catégories qui ne sont pas encore comprises.

L'autre jour, le député de Parkdale (M. Haidasz) a présenté une motion dans laquelle il disait espérer que les soldats des armées alliées qui ont été fait prisonniers au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale seraient inclus. La même situation se présente pour les aumôniers militaires qui ont été capturés par l'ennemi dans l'Atlantique au cours de la Seconde Guerre mondiale et qui ont passé le reste de la guerre dans des camps de prisonniers en Europe où ils ont énormément aidé leurs compagnons d'infortune. Il y a également ceux qui font partie des associations d'anciens prisonniers de guerre qui estiment qu'on ne devrait pas les oublier. Malheureusement, ils ne sont pas mentionnés dans le bill, mais il y a une motion au *Feuilleton* qui demande de renvoyer au comité le rapport annuel du ministère des Affaires des anciens combattants pour que nous soyons en mesure de l'étudier le moment venu.

Quand au projet de loi à l'étude, même s'il a deux ans de retard, nous l'accueillons avec plaisir et nous sommes fort heureux de pouvoir lui faire franchir les trois étapes de l'adoption cet après-midi.

Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a fait valoir qu'on devrait signaler certains faits à ceux qui se prévaudront de cette indemnisation. N'oublions pas que si ces